

ETUI Policy Brief

Politique sociale européenne

N° 5/2010

UE 2020

Impacts sociaux de la nouvelle gouvernance européenne

Philippe Pochet

Philippe Pochet est directeur général de l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI).

Enjeux politiques

Ce policy brief se penche sur les impacts forts et potentiellement négatifs de la nouvelle gouvernance monétaire et économique sur l'emploi et les politiques sociales. Ces impacts résultent du renforcement du lien entre le Pacte de stabilité et de croissance et la stratégie UE 2020 ; mais aussi du retour à une définition très libérale des moteurs de la croissance, et de la nouvelle définition de la politique sociale européenne. Toutefois, ce policy brief montre aussi que beaucoup dépendra de la stratégie des acteurs politiques et sociaux.

Introduction

La mise en œuvre de l'agenda UE2020 (qui fait suite à la Stratégie de Lisbonne) est maintenant en cours (CE, 2010). Les changements par rapport à Lisbonne sont nombreux, tant en termes de gouvernance que de contenu. Le nouvel agenda se fonde sur cinq objectifs chiffrés à mettre en œuvre de façon décentralisée : en matière de taux d'emploi (75 % pour les 20-64 ans); de recherche et développement (3% du PIB); d'éducation (moins 10% sortant sans diplôme secondaire et 40% ayant un diplôme post-secondaire), de pauvreté (3 indicateurs différents dont celui de 60% des revenus médians) et d'environnement.

Sa mise en œuvre se décline principalement dans les 10 lignes directrices adoptées en juin 2010 par le Conseil européen (voir encadré ci-contre) mais aussi dans une série de sept initiatives phares européennes¹. Finalement, cette stratégie s'appuie sur une analyse de goulots d'étranglement qui réduisent la croissance. Cela s'accompagne d'actions préventives et correctives (punitives) pour assurer la stabilité économique et monétaire. Un rapprochement est fait entre les objectifs 2020 (surtout macro-économiques) et le Pacte de stabilité et de croissance (voir schéma 1).

Les 10 nouvelles lignes directrices

Surveillance macro-économique

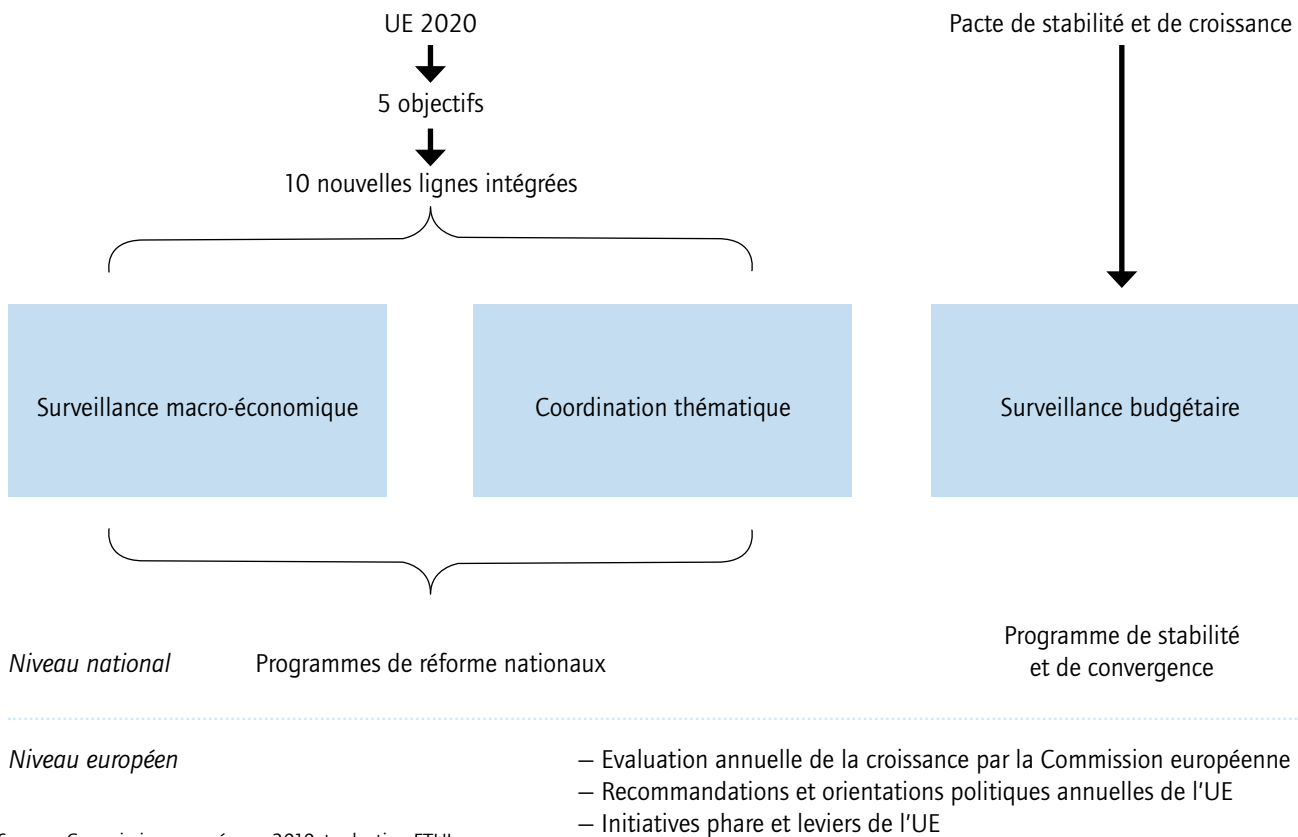
(1) garantir la qualité et la viabilité des finances publiques; (2) résorber les déséquilibres macroéconomiques; (3) réduire les déséquilibres dans la zone euro;

Coordination thématique

(4) optimiser le soutien à la recherche et au développement et à l'innovation, renforcer le triangle de la connaissance et libérer le potentiel de l'économie numérique; (5) favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre; (6) améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et moderniser la base industrielle afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur; (7) accroître la participation au marché du travail et diminuer le chômage structurel; (8) développer une main-d'oeuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie; (9) rendre les systèmes d'éducation et de formation plus performants à tous les niveaux et augmenter la participation à l'enseignement supérieur; (10) promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

¹ a) l'innovation, b) l'éducation, c) la société numérique (voir CE, 2010a) , le climat et l'énergie, e) la jeunesse en mouvement (voir CE, 2010b) f) l'emploi et les compétences, et g) la lutte contre la pauvreté.

Schéma 1 UE 2020 et le Pacte de stabilité et de croissance



Source : Commission européenne 2010, traduction ETUI

Le graphique ci-dessus se veut un résumé visuel des différents éléments. Il indique aussi comment est lié le Pacte de stabilité et de croissance avec les nouvelles procédures de la stratégie 2020.

Ces changements de procédure s'articuleront autour d'un *timing* révisé du « Semestre européen » qui commencera par la publication d'un nouveau document – *Annual Growth Survey* (voir annexe pour timing).

Un aspect important de la mise en œuvre sont les lignes directrices au nombre de 10 qui se divisent entre surveillance macro-économique liée au Pacte de stabilité et croissance (PSC) et les aspects thématiques.

Les procédures de ce nouvel agenda ne sont pas encore pleinement décidées mais on peut déjà à ce stade tirer quelques conclusions, pour la plupart inquiétantes.

Il s'agit d'un processus dynamique où des tensions parfois fortes existent entre les acteurs sociaux et économiques. Ces tensions ne sont pas nouvelles. On les avait déjà analysées lors de l'adoption de la Stratégie de Lisbonne (Pochet, 2005). Toutefois, le contexte politique est différent car aujourd'hui contrairement à la période 1997-2003 la grande majorité des gouvernements sont de droite ou de centre-droit. Par ailleurs, la crise semble avoir renforcé la volonté de faire passer à tout prix les réformes sociales (en particulier des retraites) au plan national.

Ce policy brief se divise en deux parties. La première reprend les différents canaux de pressions sur le modèle social (le PSC, les déséquilibres macro-économiques et les réformes structurelles). La deuxième présente brièvement les conséquences sociales potentielles en termes de pensions, de salaires et de réformes du marché du travail, de protection sociale.

1. Priorité à la stabilisation de la zone euro et à la gouvernance économique

Un premier enjeu est bien évidemment celui de la stabilité de l'union économique et monétaire (CE, 2010c). En plaçant ce point au centre des préoccupations européennes, on met naturellement, en termes institutionnels, le Conseil Ecofin au cœur de l'action (avec le Economic Policy Committee, EPC, comme lieu stratégique de préparation des dossiers). On se souviendra que la Stratégie de Lisbonne avait pour partie comme objectif de remettre les chefs d'État et de gouvernement au centre du processus européen de décision (qui était dominé par l'Ecofin, voir Rodriguez, 2002) et de tenter de rééquilibrer l'influence de l'Ecofin et des autres Conseils sectoriels (emploi, environnement, éducation...). Il s'agit de la gouvernance du/des processus mais cela a évidemment d'importantes conséquences sur les politiques qui seront préconisées.

Les principales propositions de la Commission pour ce qui concerne la gouvernance de l'Union économique et monétaire ont été présentées fin septembre (voir CE, 2010,d,e). A noter que

ce sont des propositions et que la Task force coordonnée par le président du Conseil Van Rompuy présentera aussi les siennes (voir plus bas). Les propositions de la Commission comportent trois volets : la coordination des politiques budgétaires, les déséquilibres (imbalances) macro-économiques et les politiques structurelles (voir Watt, 2010, et tableau plus bas).

a) La surveillance de la politique budgétaire dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance est renforcée notamment en mettant davantage l'accent sur le respect du critère de la dette (60% du PIB) ou sur un rythme rapide de réduction de la dette vers cet objectif (un vingtième de l'écart par an). On maintient l'objectif à moyen terme proche de l'équilibre ou en excédent, mais on spécifie maintenant qu'il faut l'atteindre en se concentrant sur les dépenses publiques plutôt que sur les recettes et en rendant plus strict le régime des sanctions combiné à un mécanisme de vote à la « majorité » inversée, qui rendra plus difficile un blocage par les Etats membres d'une décision de la Commission destinée à imposer des sanctions.

b) Concernant les déséquilibres macro-économiques, la surveillance des Etats membres devrait aussi être élargie, notamment en incorporant un inventaire de la compétitivité et de la situation des comptes courants par rapport à un "tableau de bord" basé sur les indicateurs pertinents. Conçue sur le modèle du PSC, une procédure en cas de déséquilibres macroéconomiques excessifs serait mise en place, qui prévoit des recommandations de la Commission, spécifiques par pays. Si ces derniers les ignorent, elles pourraient entraîner des sanctions financières imposées par le Conseil.

c) Le troisième aspect concerne les politiques structurelles liées à l'agenda 2020 et particulièrement - mais pas uniquement -

les trois première lignes directrices (voir supra). Contrairement aux deux autres volets, il n'y a pas de sanctions prévues. Les pressions devraient s'exercer par la « pression des pairs ».

Le schéma en bas de page reprend les différents éléments.

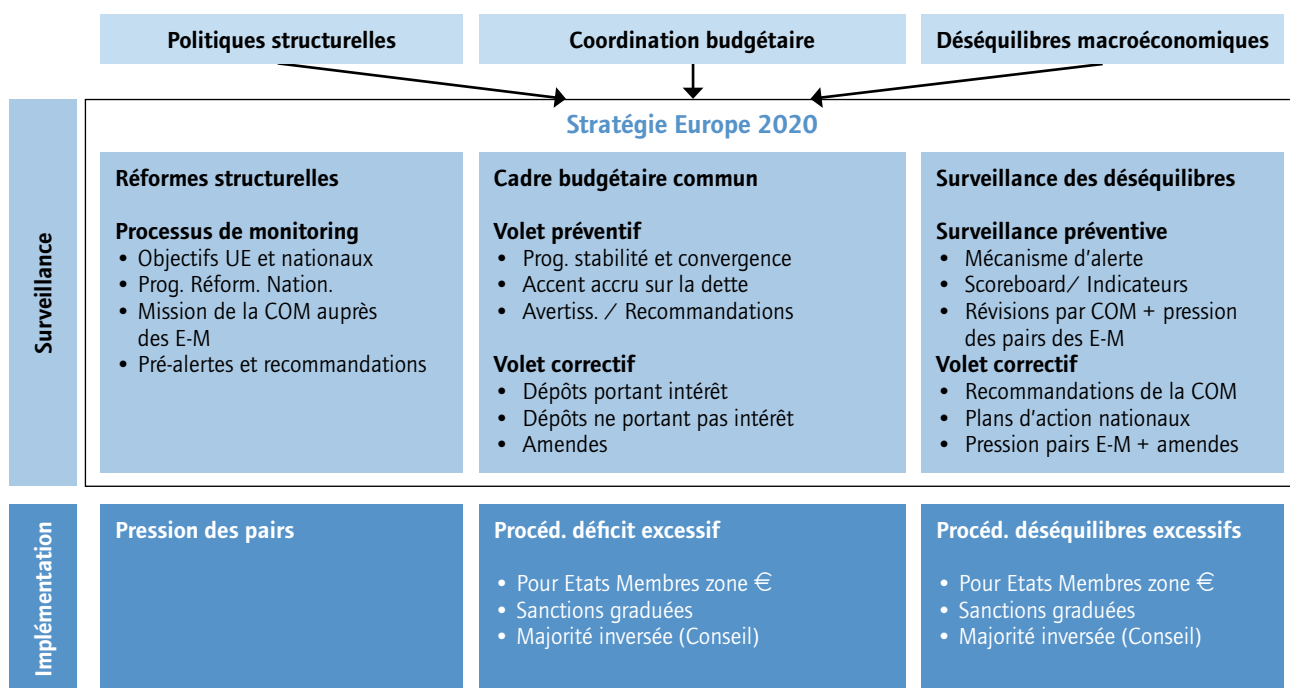
Reprenons les trois aspects de la gouvernance économique intégrée en les détaillant.

a) La coordination budgétaire : des critères de convergence sans rapprochement des économies réelles

La discipline budgétaire exigée pour adopter l'euro s'est traduite par une convergence formelle basée sur des critères, et non par une convergence basée sur un rapprochement des économies réelles (et par une véritable coordination des politiques économiques, budgétaires, fiscales, etc.). Les contrôles de cette convergence se font donc sur la base de critères et non de diagnostics qui permettraient de mener – et d'encourager – des politiques correctrices sur le moyen terme.

Prenons deux exemples. La Grèce devra respecter un certain nombre de conditions, mais on ne s'interroge pas sur la manière dont l'Europe pourrait contribuer à faire évoluer son modèle productif qui est à l'origine de certains des déséquilibres. L'Espagne doit aussi changer son modèle productif qui est basé sur une faible qualification, des contrats temporaires, une spécialisation dans la construction et dans les services de faible valeur ajoutée, et une productivité déficiente. Ceci ne se reflète pas dans une simple analyse du déficit budgétaire ou de l'inflation. Les nouvelles propositions européennes liées à la réforme du pacte de stabilité et de croissance ne constituent pas une réponse à ce problème.

Schéma 2 Semestre européen: Surveillance / Gouvernance économique intégrée



Source : Commission européenne 2010

b) Les déséquilibres macro-économiques

Le débat sur les critères à prendre en considération pour constater l'existence de déséquilibres (*imbalances*) est donc essentiel. D'autant que l'écart entre les pays ayant une balance commerciale positive (essentiellement l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche) et les autres s'est largement accru depuis le début des années 2000.

Une manière d'évaluer ces déséquilibres serait de se mettre d'accord sur une série d'indicateurs qui pourraient révéler ces problèmes. Une proposition toujours en cours de discussion venant de la Commission avance les éléments suivants: situation du compte courant, coûts du travail unitaires, dette publique et crédit du secteur privé.

Autre question essentielle : qui aura l'autorité pour agir et sanctionner ? On remarque que, d'un côté, la Commission tente de s'arroger le maximum de pouvoir mais, de l'autre côté, les États membres veulent garder le contrôle du processus avec la *Task force* sur la gouvernance économique dirigée par le président du Conseil européen, M. Van Rompuy. Toutefois, la composition des deux groupes est relativement identique et on y retrouve essentiellement les ministres des Finances ou leurs représentants. La vraie question serait davantage de savoir qui aura le dernier mot (chefs d'État ou ministres des Finances ?) plutôt que celle du rapport de force entre la Commission et le Conseil. À noter que sont *a priori* exclus du débat sur les constats les partenaires sociaux (pour les salaires, par exemple) et d'autres formations du Conseil (pour l'emploi, et l'environnement, par exemple).

Une fois le diagnostic posé comment seront activés les aspects répressifs et correctifs? Faut-il que le déclenchement de ces mesures soit (quasi) automatique ? Ceci éviterait les débats contradictoires et la prise en compte de réalités complexes. Cela permettrait aussi d'éviter les complicités ou marchandages entre États membres pour ne rien faire. Mais toute automaticité limite les possibilités de tenir compte des circonstances particulières. Enfin, la question porte aussi sur le type de sanction à infliger : privation du droit de vote, blocage de certains paiements (liés aux fonds structurels ou de cohésion).

c) Les réformes structurelles portées par 2020

Si Lisbonne a eu comme slogan à partir de 2005 « Jobs, Jobs, Jobs », l'UE2020 semble avoir adopté celui de *Growth, Growth, Growth* dans le sens le plus classique (c'est-à-dire sans accent sur la nécessité qu'elle soit *Smart*, ou *Inclusive*, ou *Sustainable*). Comme l'indique un document de la Commission, «L'objectif devrait être d'augmenter d'un tiers le taux de croissance moyen de la période 2011-2020 par rapport à ce que l'on pourrait attendre d'un scénario n'impliquant aucun changement de politique, c'est-à-dire de passer d'environ 1,5% à 2% pour l'ensemble de l'UE27» (CE, 2010f). Dans cette logique, un des aspects centraux sera de définir les *bottlenecks* (goulots d'étranglement, mais qui dans la version française deviennent « freins à la croissance) qui limiteraient la croissance, et donc les mesures (structurelles) à adopter pour la doper. Ce sera le *frontloading* dans le langage d'Ecofin (Ecofin, 2010).

La définition des *bottlenecks* en matière sociale et d'emploi fait l'objet d'une lutte d'influence ouverte entre le Conseil Ecofin et le Conseil de l'Emploi (Conseil, 2010, EMCO, 2010).

2. Quelles réformes ?

On arrive maintenant aux conséquences sociales et à l'analyse des réformes prônées – qu'elles soient préventives ou « curatives » pour garder le ton de la Commission.

Pensions

En premier lieu, il s'agit de la réforme des pensions. Selon un document en discussion au sein de la DG Ecofin de la Commission (2010), celle-ci devrait faire partie des « mesures qui génèrent des attentes de renforcement des positions fiscales et d'accroissement de la soutenabilité des finances publiques. Ces mesures comprennent notamment des réformes des retraites qui pourraient être proposées. Même si leur impact sur l'économie réelle ne se concrétise que sur le long terme, l'attente d'un renforcement des positions fiscales pourrait avoir des effets importants sur la confiance et se traduire assez rapidement par la baisse des primes de risque sur la dette souveraine. Cela contribuerait alors à diminuer les coûts de refinancement pour les gouvernements, les entreprises et les ménages à court terme». On inverse donc les causalités en faisant des pensions l'une des causes du problème des finances publiques et influençant négativement les appréciations des marchés financiers.

Réformes du marché du travail et politique salariale

Viennent ensuite les réformes du marché du travail. Celles-ci portent sur la modération salariale, la décentralisation de la négociation collective, la flexibilisation de l'emploi mais aussi le gel, si nécessaire, des salaires de la fonction publique. Ces derniers semblent bien être devenus la bête noire des ministres des Finances. On rappellera cette partie de phrase étonnante qui se trouve dans la ligne directrice n°2 : « Le cas échéant, une fixation appropriée des salaires dans le secteur public devrait être considérée comme un signal important pour assurer la modération salariale dans le secteur privé conformément à la nécessité d'améliorer la compétitivité ». Cette dernière ne peut se comprendre que comme une stratégie à moyen terme car la situation actuelle est plutôt au gel, voire à la réduction des salaires dans la fonction publique (Glassner, Watt, 2010).

Les salaires seront aussi particulièrement surveillés s'ils sont effectivement repris dans le *scoreboard* sur les déséquilibres macro-économiques. On arriverait alors à un contrôle préventif des salaires par la filière économique. Ce serait aux ministres des Finances de déterminer les politiques correctives à mettre en œuvre face à des augmentations salariales jugées trop importantes. Un point important ici est qu'il y a un biais dans l'approche qui ne considère les augmentations salariales que quand elles sont considérées comme trop élevées et non quand elles sont trop faibles (voir le débat sur la modération salariale en Allemagne).

L'autre point est la liste des éléments considérés comme négatifs en matière salariale (bottleneck). Selon la liste actuelle il s'agirait des développements salariaux qui ne seraient pas en ligne avec la productivité, des déséquilibres entre la coordination salariale au niveau national et les évolutions salariales décentralisées, des mécanismes rigides de formation salariale et, finalement, des niveaux inadéquats des salaires minimaux (Emco, 2010).

Dans le domaine des réformes du marché du travail, l'absence des acteurs concernés (partenaires sociaux, ministres de l'Emploi et de la protection sociale) est encore plus évidente.

Protection sociale

Growth, Growth, Growth : cette priorité à la croissance aurait pu avoir comme conséquence positive d'épargner la protection sociale (en effet, une croissance faible a des effets négatifs sur la soutenabilité des régimes de pensions ou sur la création d'emplois). Mais ce n'est pas le cas. La Commission, la Banque centrale européenne (BCE) et la plupart des gouvernements des États membres tentent d'introduire des réformes sociales radicales. Ces réformes auront des effets directs sur le taux de pauvreté des pensionnés, ou encore sur l'accès aux soins de santé. Ici, c'est donc l'aspect inclusif de la croissance qui est ignoré. La notion de « frein à la croissance » construit une logique d'action à moyen terme qui s'appuie sur l'idée qu'il faut déconstruire, déréguler et désinstitutionnaliser plutôt que d'essayer d'élaborer des institutions aptes à répondre aux défis d'aujourd'hui (la crise) et de demain, à savoir une transition juste vers une société à bas carbone (pour reprendre l'analyse de M. Jepsen, 2010).

Politiques sociales

Jusqu'à présent nous avons analysé les impacts potentiels des changements en cours d'introduction dans la gouvernance économique et monétaire, nous abordons maintenant la question des politiques d'emploi et des politiques sociales telles qu'incluses dans 2020.

Pour ce qui est des aspects sociaux de 2020 – l'emploi, le social et l'éducation –, les changements sont nombreux également. Le premier aspect se trouve dans le mainstraming entre ces domaines qui étaient auparavant traités séparément. Un point important est que seuls l'emploi et feu la Stratégie européenne pour l'emploi disposent d'une référence forte dans le traité de Lisbonne. Il s'agit donc ici de donner plus de cohérence entre ces trois domaines (emploi, éducation et protection sociale), y compris de manière plus technique entre les trois comités qui les suivent et qui se sont le plus souvent ignorés dans le passé. L'enjeu est aussi de voir comment articuler ces priorités avec celles émanant de l'Ecofin, avec lequel les points de tension sont nombreux sur les salaires, les pensions, les soins de santé, les « rigidités » du marché du travail (voir supra).

Autre élément de contexte important : pour la première fois depuis les années 1970, la Commission n'a pas présenté d'Agenda social en tant que tel. Depuis une quarantaine d'années, la Commission avait en effet pris l'habitude de présenter sous la

forme d'un Agenda les mesures sociales clés à entreprendre au niveau européen. Certes, au fil du temps et surtout ces dernières années, le contenu des Agendas sociaux était devenu de plus en plus faible, notamment en termes d'initiatives législatives. Néanmoins, cet exercice servait de repère pour les actions sociales menées (ou à mener). Désormais, les lignes directrices deviennent de facto le seul instrument structurant de la politique sociale, avec la lutte contre la pauvreté comme (dernier) point d'appui.

Il est, à cet égard, intéressant de s'interroger sur un autre aspect de la nouvelle construction de la dimension sociale européenne. Celle-ci incorpore désormais l'éducation. Or l'éducation est prise en considération comme partie de la protection sociale uniquement dans les pays anglo-saxons. Dans les autres pays, l'éducation n'est pas liée directement à la question sociale ou à l'emploi. Dans l'agenda 2020, l'éducation et la formation tout au long de la vie semblent au contraire constituer les nouvelles frontières de la protection sociale.

Mais même dans ce domaine, les aspects les plus sociaux de la MOC-Éducation en matière d'indicateurs n'ont pas été repris². La liste suivante montre l'ensemble des indicateurs adoptés par les ministres de l'Éducation en 2009 dont seuls ces deux premiers ont été repris dans la stratégie 2020 :

- Le taux moyen de décrochage scolaire devrait être inférieur à 10%;
- Le taux moyens d'adultes entre 30 et 34 ans ayant une éducation de troisième cycle devrait atteindre au moins 40%;
- Le taux moyen des jeunes de 15 ans ayant des lacunes en lecture, en mathématiques et en science devrait être inférieur à 15%;
- Au moins 95% des enfants entre l'âge de quatre ans et l'âge pour commencer l'enseignement primaire obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire;
- Une moyenne d'environ 15% des adultes (de 25 à 64 ans) devraient participer à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La dimension sociale se réduit essentiellement à la lutte contre la pauvreté et l'inclusion active (CE, 2008). Et de manière étonnante, six mois après la présentation de l'agenda 2020, personne n'est à ce stade capable de définir ce que recouvre l'expression « plate-forme contre la pauvreté », qui constitue pourtant l'une des initiatives phares de l'agenda 2020. S'agit-il d'une MOC renforcée ? D'un espace ouvert de discussion ? D'autre chose encore ?

2 Pour l'anecdote, les ministres de l'Éducation n'avaient même pas été consultés avant l'inclusion des objectifs de réduction des personnes qui quittent l'école secondaire sans diplôme et de l'augmentation de nombre d'étudiants post-secondaires ; et il semble que le rapport sur l'éducation post-secondaire – *tertiary education* – sera préparé par la DgEcfm avec le EPC (sur la base de l'expérience qu'ils ont acquise dans la préparation sur le coût du vieillissement, rapport qui comportait une partie sur l'enseignement (EC, 2009).

Les pensions et les soins de santé, même s'ils sont mentionnés dans la ligne directrice n° 10, sont très clairement traités en priorité par la filière économique qui ne s'intéresse qu'aux coûts à long terme pour les finances publiques.

Par rapport à ces enjeux, certains ministres de l'Emploi – avec l'appui de la présidence belge – tentent de s'emparer de la définition des politiques d'emploi et de protection sociale à mener. Et aussi, ce qui est plus nouveau, ils tentent de peser sur la définition des problèmes économiques, qui est la chasse gardée des ministres de l'Économie. Il s'agit donc de processus complexes où le rôle des acteurs est essentiel. C'est ce que nous reprendrons dans nos remarques conclusives.

Remarques conclusives

Le constat qui émerge, et qui constitue finalement le prolongement de la situation antérieure, peut se résumer comme suit : le diagnostic est établi, les recettes sont connues, mais il manque la volonté politique pour mener les réformes. Dès lors, il n'est pas question de démocratie délibérative, d'apprentissage collectif mais bien de renforcer l'argumentaire de la pensée dominante sur les conditions de reproduction des sociétés inégales dans lesquelles nous vivons. Il y a donc un déficit démocratique croissant où des décisions (sur l'éducation, sur la plateforme pauvreté, sur les freins à la croissance, etc.) sont prises par un groupe limité de personnes.

Le processus s'approcherait davantage d'un ajustement mutuel entre des gouvernements (de droite, surtout) souhaitant adopter certaines réformes et la Commission (DG Ecfm) qui fournirait un argumentaire complémentaire, une sorte de méthode « OCDE + ». Ceci a pour conséquence de déséquilibrer les ministres des Affaires sociales et de l'Emploi au niveau national car les ministres de l'Économie pourront les court-circuiter en usant des procédures européennes. Comme nous l'avons montré, la définition de ce qui constitue un frein à la croissance sera l'élément central du débat. D'autant que la définition de la politique sociale se limite de plus en plus à la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité des chances en améliorant (quantitativement) le niveau d'éducation des travailleurs.

Il n'y a là rien de radicalement nouveau car c'était déjà la stratégie suivie au début des années 1990 (qui a conduit, en réponse, à la création de la Stratégie européenne de l'emploi, puis aux MOCs). On est donc dans une tentative de retour à cette orthodoxie. Bien entendu, le processus n'est pas mécanique et il y a une volonté des ministres sociaux de ne pas se laisser déposséder. C'est aussi le cas des acteurs sociaux (voir par exemple la proposition de la CES d'avoir un dialogue social systématique sur 2020, CES, 2010).

Mais le contexte d'une domination continue, malgré la crise, de gouvernements de droite, bien décidés à faire des réformes sociales radicales, est des plus inquiétants.

Toutefois, il existe des marges de manœuvre pour utiliser les éléments existants.

Une première, soutenue par la présidence belge, est de donner une définition plus institutionnelle et plus large à la flexicurité. Selon cette définition, la flexicurité a pour objectif de « make transition pay ». Cette approche inspirée directement des travaux de Gunther Schmid et Bernard Gazier (2002) a l'avantage de considérer nombre de transitions et de souligner l'importance des institutions et des acteurs. En d'autres termes, de s'appuyer sur une analyse où les institutions ne constituent pas a priori un frein pour la croissance.

De même, s'il ne reste que 2 lignes directrices sur les 10 spécialement consacrées à l'emploi, un peu de créativité permet de revenir sur à peu près tous les thèmes abordés précédemment. Le Comité pour l'emploi a trouvé une quinzaine de thématiques sociales dans les lignes directrices qui pourraient fournir une interprétation plus large de la dimension sociale dans 2020 (EMCO, 2010).

L'autre aspect est celui de la pauvreté, qui peut devenir l'alibi moral des libéraux (la pauvreté des enfants est naturellement dans cette optique). Mais elle peut aussi constituer une approche stratégique quant à la nécessité d'avoir des systèmes structurés et complets de protection sociale. C'était d'ailleurs l'idée de M. Franck Vandembroucke quand, en 2001, il a plaidé pour mettre ce sujet à l'agenda européen. Mais, pour réussir, cette stratégie nécessite des acteurs coordonnés et des coalitions bien plus amples que celles qui soutiennent traditionnellement la lutte contre la pauvreté.

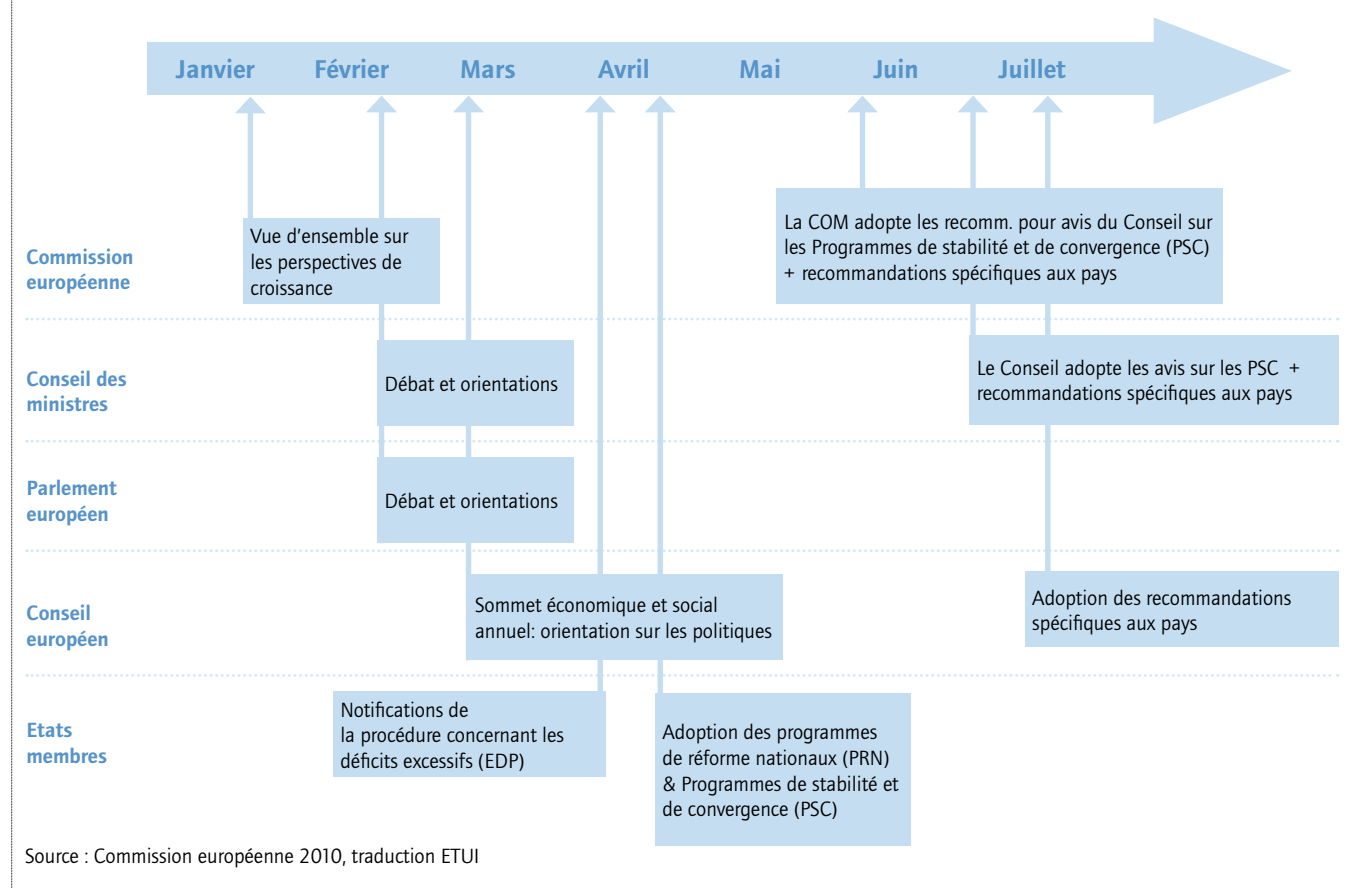
Enfin, il existe un choix stratégique sur la stratégie à promouvoir. Dans une autre publication, nous avons souligné l'existence de deux mégastatégies concurrentes, celle de Lisbonne et celle du développement durable (Degryse, Pochet, 2008). L'UE 2020 ne change rien à cela sauf que ce nouvel agenda ignore encore plus radicalement les enjeux liés aux changements climatiques. En effet, l'échec de la conférence internationale de Copenhague en décembre 2009, et les difficultés à définir au niveau européen l'objectif plus ambitieux d'une réduction de 30 % (au lieu de 20 %) des gaz à effet de serre³ ont eu comme conséquence que la visibilité des enjeux du changement climatique et du développement durable a été fortement réduite. Ce n'est pas qu'il n'y ait plus d'initiatives dans ces deux domaines, mais ils n'apparaissent plus comme une priorité dans le nouveau discours dominant de l'UE 2020. Il faut peut-être se demander si la stratégie de développement durable ne devrait pas être la stratégie centrale en y renforçant les aspects sociaux liés à une juste transition.

Je remercie Christophe Degryse, Maria Jepsen, Kurt Vandaele et Andrew Watt pour leurs remarques pertinentes sur des versions antérieures.

3 La décision finale est attendue pour octobre 2010.

Annexe

Schéma 3 Semestre européen : Calendrier et séquence de mesures pour la surveillance intégrée (Approbation ECOFIN au 07/09/2010)



Bibliographie

CES (2010) *Gouvernance économique et sociale*, Comité exécutif 13/14 octobre.

Commission européenne (2009) *European Economy 2/2009 - The 2009 Ageing Report: economic and budgetary projections for the EU-27 Member States (2008-2060)*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne (2010) *Europe, 2020, Une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive*, COM (2010) 2020, 03/03/2010.

Commission européenne (2010a) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Une stratégie numérique pour l'Europe*, COM(2010) 245 final, 19 mai 2010.

Commission européenne (2010b) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Jeunesse en mouvement - Une initiative pour libérer le potentiel*

des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne, COM(2010) 477 final, 15 septembre 2010.

Commission européenne (2010c) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Améliorer la coordination des politiques économiques au profit de la stabilité, de la croissance et de l'emploi - Des outils pour renforcer la gouvernance économique de l'UE*, COM(2010) 367 final, 30 juin 2010.

Commission européenne (2010d) *Proposition de directive du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des Etats membres*, COM (2010) 523 final, 29 septembre 2010.

Commission européenne (2010e) *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques*, COM(2010) 527 final, 29 septembre 2010.

Conseil de l'Union européenne (2009) Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la

coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»), JO C 119, 28.5.2009, p. 2.

Conseil de l'emploi (2010) Conclusions on Governance of the European employment Strategy within the context of EU 2020 et the European semester, octobre 2010.

Degryse, C. et Pochet, P. (2009) 'Changer de paradigme : la justice sociale comme prérequis au développement durable', Working paper 2009-2, Bruxelles: ETUI, 40 p.

Ecfm (2010) Macro-structural bottlenecks to growth in EU member States, European economy, Occasional Papers 65, juillet 2010.

Emco (2010) Labour market bottleneck, indicative list, prepared for the employment committee, 5/6 octobre.

Emco (2010a) Opinion on making transition pay, Brussels 7 octobre.

EPC (2010) *Frontloading growth-enhancing actions under Europe 2020*, Draft, September 2010.

Glassner, V., Watt, A. (2010) Cutting Wages and Employment in the Public Sector: Smarter Fiscal Consolidation Strategies Needed, *Intereconomics Volume 45, Number 4, July/August 2010*, pp 212 -219.

Jepsen, M. (2010) Reconstructing the social after the crisis ?, forthcoming.

Pochet, P. (2005) 'Stratégie européenne pour l'emploi et grandes orientations de politique économique', in Degryse, C. et P. Pochet (eds.) *Bilan social de l'Union européenne 2004*, Bruxelles: ETUI-REHS, Observatoire social européen et SALTSA, 57-79.

Pochet, P. (2010) 'What's wrong with EU2020?', ETUI Policy Brief - European Social Policy, 2/2010, Brussels: ETUI.

Schmid, G. et Gazier, B. (2002) *The Dynamic of full employment, Social integration through transitional labour market*, Edward Elgar, Royaume Uni et Etats Unis.

Watt, A. (2010) 'Economic governance reform: the good, the bad and the missing make for an ugly mix', *Social Europe Journal*, 4 October 2010, www.social-europe.eu/

Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ETUI.

Pour plus d'informations sur les *ETUI Policy Brief* – Politique sociale européenne, veuillez contacter Philippe Pochet (ppochet@etui.org) et Kurt Vandaele (kvandaele@etui.org), directeurs de publication.

Les numéros précédents se trouvent sur le site www.etui.org/publications. D'autres informations sur l'ETUI sont également accessibles sur le site www.etui.org.

© ETUI aisbl, Bruxelles, octobre 2010

Tous droits de reproduction réservés. ISSN 2031-8782

L'ETUI bénéficie du soutien financier de l'Union européenne. L'Union européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans cette publication.